

**Le deuxième engagement** est celui de Dieu Lui-même. Dieu passe par le oui des parents (comme dans le mariage), mais l'engagement de Dieu ne se résume pas, ne se réduit pas à la foi des parents. Le sacrement du baptême engage d'abord Dieu dans sa fidélité, sa bonté, son amour, son pardon pour tous. Il engage ensuite les parents à faire connaître Dieu à leur enfant : ce sera l'affaire de la prière, de la connaissance des Évangiles. Et un jour, du catéchisme et de la messe. Faire baptiser un enfant, c'est planter une petite graine de sainteté (celle de Dieu) dans sa vie ET s'engager à l'arroser, à la faire grandir.

Au moment du baptême de votre enfant, vous serez appelés à faire à nouveau votre **profession de foi**. Cela veut dire simplement : proclamer à haute voix « oui, je crois » lorsque le prêtre vous interrogera sur le contenu de la foi de l'Église. Cette proclamation a besoin de votre adhésion intérieure pour être faite dans la sincérité. Nul n'est obligé de croire ! Et dans le même mouvement de cette foi redite avec toute l'Église, il est demandé aux parrain, marraine et parents de **renoncer au mal** dans leur vie. Car il y a aussi, on le voit tous les jours, une œuvre sournoise du Mal et du Malin dans notre monde et dans nos vies. Le baptême donne cette force de l'Esprit Saint pour lutter contre ce mal originel (qu'on appelle le péché originel) et placer toute notre vie dans la puissance de ce Dieu plus fort que le mal.

Dieu nous prend, chacun et chacune, là où nous en sommes dans notre manière de vivre et de croire. Il n'y a pas de perfection sur cette terre, même dans ce domaine du religieux, il n'y a que des pèlerins qui avancent. Certains avec foi, d'autres avec timidité, certains heureux de croire, d'autres hésitants. Le baptême de votre enfant est une chance : il vous oblige à penser vos raisons de croire pour les attacher à vos raisons de vivre. Car, dans le fond, votre enfant est votre raison de vivre. Et aujourd'hui il est celui qui interroge vos raisons de croire ! En paroisse, en Église, nous sommes là pour faire route avec vous avec Jésus qui ose dire « je suis le chemin, la vérité et la vie ».

Bonne préparation !

L'équipe des prêtres et des parents  
qui accompagne la préparation au baptême

**Documents à prévoir et à fournir à la paroisse où a lieu le baptême,  
dès maintenant et au plus tard lors des réunions de préparation**

*Un acte de naissance de l'enfant,*

*ainsi que les certificats de baptême du parrain et de la marraine.*

**Les envoyer par mail à [secretariat@ndclignancourt.org](mailto:secretariat@ndclignancourt.org)**

**ou par courrier à 97 rue du Mont Cenis - 75018**



**Eglise de Notre Dame de Clignancourt**

Adresse postale : 97, rue du Mont Cenis, Paris 18<sup>e</sup>

Tél. : 01 44 92 70 21

[secretariat@ndclignancourt.org](mailto:secretariat@ndclignancourt.org)

## **Années 2022-2023 - Baptêmes des petits enfants**

Informations, dates des célébrations

et des réunions de préparation pour les parents

(version du 17 novembre 2022)

**Pour s'inscrire et avoir des renseignements, l'accueil dans l'Église est ouvert :**  
le lundi de 17h à 19h ; du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 17h à 19h (et de 15h à 19h le mercredi) ; le samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30

### **Informations générales**

**Baptême de 1, 2, 3 ou 4 enfants en même temps**, selon les demandes.

**Pour les deux parents et, s'ils le désirent, pour les parrains et marraines : deux réunions de préparation obligatoires (le samedi matin) avec les autres parents, et une équipe de la paroisse.**

**Pour les baptêmes célébrés à Notre Dame de Clignancourt (sauf pour les baptêmes célébrés durant la messe), une 3<sup>e</sup> réunion d'une heure environ pour préparer la célébration avec les autres familles (voir dates ci-après)**

**Parrain et marraine doivent être baptisés.**

**L'un des deux au moins doit être confirmé.**

**Pas de garderie des enfants prévue durant les réunions de préparation.**

### **Réunions de préparation avec tous les parents**

**1<sup>ère</sup> réunion sur la foi ; 2<sup>e</sup> réunion sur le sens du baptême**

**A la Maison Paroissiale, 36 rue Hermel, le samedi de 10h15 à 12h**

- Cycle novembre 2022 : les samedis 19 et 26 novembre de 10h15 à 12h
- Cycle janvier 2023 : les samedis 7 et 14 janvier de 10h15 à 12h
- Cycle mars 2023 : les samedis 11 et 18 mars de 10h15 à 12h
- Cycle mars-avril 2023 : les samedis 25 mars et 1<sup>er</sup> avril de 10h15 à 12h
- Cycle mai 2023 : les samedis 6 et 13 mai 2023 de 10h15 à 12h
- Cycle juin 2023 : les samedis 3 et 10 juin 2023 de 10h15 à 12h

## Dates possibles pour la célébration du baptême à l'église

Il est tout à fait possible de célébrer les baptêmes durant une des messes dominicales : nous consulter.

**Attention ! Certaines des dates ci-dessous peuvent être « complètes ».**  
**Il convient de demander à l'accueil**  
**quelles sont les dates encore disponibles.**

Célébration du baptême à l'église – Date et heure	Célébrant	Réunion de préparation de la célébration de 19h à 20h <u>97 rue du Mont Cenis</u>
Dimanche 20 novembre 2022 à 12h15	PHD	Jeudi 10 novembre
Samedi 26 novembre 2022 à 15h	SD	Mercredi 23 novembre
Dimanche 18 décembre 2022 à 12h15	SD	Jeudi 8 décembre
Samedi 7 janvier 2023 à 15h	SD	Mercredi 4 janvier
Samedi 21 janvier 2023 à 15h	PHD	Jeudi 12 janvier
Samedi 11 février 2023 à 15h	SD	Mercredi 8 février
Samedi 18 février 2023 à 16h	SD	Mercredi 15 février
Samedi 18 mars 2023 à 15h	PHD	Jeudi 9 mars
<i>Dimanche de Pâques 9 avril 2023 au cours des messes de 9h30 et de 11h</i>		
Samedi 22 avril 2023 à 11h	PHD	Jeudi 13 avril
Samedi 6 mai 2023 à 15h	BQ	Jeudi 27 avril
Samedi 3 juin 2023 à 15h	SD	Mercredi 31 mai
Samedi 17 juin à 15h	BQ	Jeudi 8 juin
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023 à 15h	SD	Mercredi 28 juin

## Le plus important : un message de l'équipe de préparation

Voici, chers parents,

Quelques lignes à lire ensemble chez vous, avant la première rencontre avec les autres parents demandant le baptême d'un de leurs enfants. Ces quelques mots vous disent ce que représente ce sacrement.

- Acte 1 : le baptême
- Acte 2 : la communion
- Acte 3 : la confirmation

Les trois ensemble forment ce que l'on appelle **les sacrements de l'initiation chrétienne**. Ils nous font devenir chrétiens.

Chacun de ces sacrements tisse un lien indélébile entre Dieu et son enfant. Ces trois sacrements nous font connaître spirituellement Dieu Père, Fils et Esprit Saint. Ils nous lient à Lui. Un peu comme un cordon ombilical qui apporte et alimente la vie de Dieu ! Le baptême est la porte d'entrée de tous les sacrements et de notre vie spirituelle.

Quand c'est un petit enfant qui reçoit ce sacrement, ce sont les parents évidemment qui en font la demande. Il faut que les deux parents s'engagent dans ce désir. Même si la foi des deux est différente. Ils le font en toute **liberté de cœur et de raison**, croyant qu'il y a dans cette démarche un bien pour l'enfant. Ce bien qui vient de Dieu, c'est la création d'un lien d'amour et de vie entre l'enfant et son Créateur. De la part des parents, c'est une première façon de dire que la vie de leur enfant est un don de Dieu. Et de redonner à Dieu ce qu'Il leur a confié : cette vie. Vous découvrirez le jour du baptême que la première question que le prêtre vous pose est : « quel prénom avez-vous choisi ? ». Manière de dire que c'est Dieu qui nomme l'enfant. Il lui donne son identité plénière : enfant de Dieu. Et son identité particulière : votre enfant est unique !

Derrière cette adhésion des parents, deux autres engagements sont pris.

Celui de l'Église qui joue un rôle symbolique : celui d'une mère. **L'Église enfante**, elle donne la vie spirituelle, elle donne la foi, et aussi le contenu de cette foi (c'est le Credo). La mère dit à l'enfant qui est son père charnel. L'Église-mère nomme le Père des Cieux (« Notre Père qui es aux Cieux ») : elle l'enseigne en faisant connaître son Fils unique Jésus-Christ. Le parrain et la marraine sont signes de cette Église. C'est pour cela qu'ils ne sont pas toujours issus de la famille de chair de l'enfant : pour signifier cette autre Famille, plus grande, qu'est l'Église. C'est aussi pour cela que **le parrain et la marraine** doivent être catholiques, baptisés et confirmés. Au-delà de la nécessaire confiance avec les parents, ils sont signes de la confiance – on pourrait dire de la foi – que Dieu met en eux et en leur filleul : ils vont devenir éducateurs de foi, tuteurs de croissance, témoins lumineux !